

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

**Délibération  
n° 2007.12.456**

**Pôle d'activités  
tertiaires du Grand  
Girac - Nettoyage  
des locaux de la  
pépinière  
d'entreprises :  
avenant n°1**

**LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

**Ont donné pouvoir :**

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / PÔLE D'ACTIVITÉS TERTIAIRES GRAND GIRAC - COMMUNE DE SAINT MICHEL</b>	<b>Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD</b>
---	--

<b>POLE D'ACTIVITES TERTIAIRES DU GRAND GIRAC - NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES : AVENANT N°1</b>
--

Par délibération n°150 du 24 mai 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le nettoyage et l'entretien des locaux de la pépinière d'entreprises.

La commission d'appel d'offres du 5 juillet 2007 a attribué ce marché à bons de commande à la société ISS Abilis - 6-8 rue de la Brigade Rac - ZI Rabion - 16023 Angoulême, pour un montant minimum de 4 000 € HT et un montant maximum de 16 000 € HT pour la 1ère année et un montant minimum de 8 000 € HT et maximum de 32 000 € HT pour les années suivantes.

L'immeuble 1 du parc tertiaire était jusqu'à maintenant occupé à 50 %. La présence depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007 d'une 2<sup>ème</sup> entreprise, au rez-de-chaussée du bâtiment, nécessite de confier une prestation nouvelle de nettoyage à la société ISS Abilis dans le cadre de ce marché à bon de commande.

Il est donc nécessaire de passer un avenant n°1 afin d'intégrer ces locaux au marché et de rajouter le prix unitaire suivant :

- entretien du hall, de la tisanerie et des sanitaires du plot n°1 : forfait de 20 € HT par intervention

Les montants minimum annuel et maximum annuel restent inchangés sur la durée du marché.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 22 novembre 2007,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°1 au marché de nettoyage et d'entretien des locaux de la pépinière d'entreprises confié à la société ISS Abilis - 6-8 rue de la Brigade Rac - ZI Rabion - 16023 Angoulême, ayant pour objet l'ajout de locaux à nettoyer sur ce site.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique - article 6283.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>  <b>03 janvier 2008</b>	<b>Affiché le :</b>  <b>03 janvier 2008</b>